

Date de convocation

20/05/2020

Date d'affichage

20/05/2020

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mil vingt, le 26 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à huis clos sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTIN, Maire

Présents : MARTIN Jean-Claude, CARELLO Florence, PITTOLA Jean-Paul, MAUREL Jocelyne, FRAISSINET Didier, CARDEAU Isabelle, CASARA Lydie, DADDIO Valérie, FAVRE Killian, FRASCONI Stéphane, GAIDON Sandrine, HUTTIER Roland, LOZANO Michel, PILLARD Dolores

Absents excusés : PASCUTTO Jonathan donne pouvoir à CASARA Lydie

Secrétaire de séance : FAVRE Killian

Délibération 15/2020

Objet : Lecture de la charte de l' élu local

Selon les dispositions de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre.

Oui l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la lecture de la charte de l' élu local.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Claude MARTIN

